

APAMAR
PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CSE
(Comité Social et Economique)
EN DATE DU 29 AVRIL 2021

Etaient présents ou représentés :

Membres du CSE :

Madame LEJONCOUR Emmanuelle
Madame PIRET Aurore
Madame GUERET Rachel
Madame BONNET Sylvie
Monsieur PHELUT Fabien
Madame ROY Florence
Madame DELAIR Brigitte
Madame PLANEIX Sylvie
Madame LASSOT Magali

Direction :

Monsieur VENTALON Jean-Pierre représentant Monsieur BERNIER Dominique

Etaient absents ou excusés :

Monsieur BERNIER Dominique
Monsieur PHELUT Fabien

1°) Validation du PV du 25 février 2021

Dans le point « bilan financier du CSE au 31 décembre 2020 », Madame GUERET demande qu'au niveau de la présentation des soldes des comptes sur livret il soit bien noté « solde créditeur » à la place de « solde ». Le procès-verbal de la réunion CSE du 25 février 2021 est approuvé en tenant compte de cette modification.

2°) Ressources humaines février et mars 2021

○ **Entrées/sorties :**

❖ Entrées sorties sur le mois de février 2021 :

Effectif au 31 janvier 2021 : 300
Entrées sur février : 30
Sorties : 31 dont 2 licenciements, 3 démissions et 26 fins de CDD
Effectif au 28 février 2021 : 299

❖ Entrées sorties sur le mois de mars 2021 :

Effectif au 28 février 2021 : 299

Entrées sur mars : 25

Sorties : 25 dont 1 licenciement, 1 démission, 1 retraite et 22 fins de CDD

Effectif au 31 mars 2021 : 299

○ **CDI conclus :**

Il y a eu 4 CDI conclus à effet du 1^{er} février 2021 (1 à 110 h, 2 à 104 h et 1 à 45 h avec la dérogation « cumul d'emplois »).

Il y a eu 3 CDI conclus à effet du 1er mars 2021 (1 à 130 h, 1 à 120 h et 1 à 104 h).

○ **Contrats inférieurs à 70 H :**

Sur février et mars 2021 :

- Sur le mois de février 2021 il y a eu 1 CDI et 20 CDD conclus à moins de 70 h pour 15 salariés concernés. Les CDD sont exclusivement des contrats de remplacement.
- En mars 2021 il y a eu 13 CDD conclus à moins de 70 h pour 13 salariés concernés. Les CDD sont exclusivement des contrats de remplacement.

3°) Information sur l'activité 2021 :

Sachant que le 1^{er} confinement lié à la crise COVID 19 a débuté le 17 mars 2020, l'activité du 1^{er} trimestre 2021 est comparée à l'activité du 1^{er} trimestre 2019.

Au 1^{er} trimestre 2021 65 210 h d'aide à domicile ont été réalisées contre 65 7888 h au 1^{er} trimestre 2019, soit une baisse de 0,88%.

En nombre moyen de bénéficiaires aidés nous en avons 1 659 sur le 1er trimestre 2021 contre 1 654 au 1^{er} trimestre 2019, soit une stabilité.

L'activité a du mal à redémarrer en ce début 2021 : Nouveau confinement en avril, un climat d'incertitude qui freine les usagers, des entrées en EHPAD facilitées par l'absence de file d'attente, les répercussions des décès plus nombreux sur 2020, des plans d'aide avec un faible nombre d'heures.

4°) Tarification 2021 :

Le budget 2021 a été validé pour un volume d'activité de 270 000 h. Le taux demandé, soit 22€99, à effet du 1^{er} janvier 2021, a pour la 1^{ère} fois été accepté par le Conseil départemental.

La réponse du Conseil départemental nous a été communiquée fin mars et l'arrêté de tarification adressé début avril 2021.

Le taux applicable au 1^{er} avril, pour rattraper le 1^{er} trimestre, a été fixé à 23€04.

Deux points majeurs sont à retenir :

- La validation de notre volonté de majorer l'IK pour passer à 0€37/km.
- La validation du projet « 10 véhicules de service location longue durée », afin de les mettre à disposition dans chaque antenne APAMAR. Le côté social du projet a retenu toute l'attention du Conseil départemental, lequel va suivre le déroulement et les effets de ce projet de près.

5°) Projet véhicules de service par antenne :

Le projet validé par le Conseil départemental en raison de son aspect social, consiste en l'acquisition de 10 véhicules de service, C3 essence, en location longue durée (60 mois) avec un kilométrage prédéfini (70 000 km). Cette location mensuelle longue durée intègre la maintenance et la gestion des pneumatiques y compris le gardiennage (réseaux de partenaires agréés). Ce tarif contient des conditions de restitution et la structure compte sur la bonne utilisation de chacun afin de conserver les véhicules propres, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur. Des contrôles seront réalisés.

Ces véhicules, compte tenu des délais de livraison, devraient être disponibles courant juin 2021.

Ils serviront prioritairement en cas d'immobilisation d'un véhicule personnel d'un salarié (panne, accident...). Des consignes d'utilisation de ces véhicules seront définies.

Ces véhicules seront floqués aux couleurs d'APAMAR, ce qui parallèlement renforcera la visibilité de notre structure.

6°) Augmentation de l'indemnité kilométrique :

Suite à la validation du budget 2021 par le Conseil départemental, APAMAR décide d'augmenter l'indemnité kilométrique dès le 1^{er} avril 2021 pour la passer à 0€37/km alors que le taux conventionnel reste fixé à 0€35/km.

7°) Action logement :

Action logement propose un prêt accession réorientée pour accompagner les projets d'achat d'un logement neuf, ou en accession sociale, y compris à travers la vente de logement HLM.

La plateforme d'Action logement « AL-in.fr », lancée en juin 2020, évolue et poursuit sa démarche de simplification du parcours de recherche d'un logement avec des offres accessibles à partir du portail AL-in.fr. En créant son compte, le demandeur pourra ainsi consulter son dossier et les offres d'emploi en ligne.

Les salariés qui ont une demande en cours doivent actualiser et mettre leurs pièces justificatives directement sur le SNE : <https://www.demande-logement-social.gouv.fr>.

8°) Questions diverses

- Monsieur VENTALON informe les élus du renouvellement de l'autorisation d'APAMAR a effet du 27 avril 2021 pour une durée de 15 ans. Il en est de même pour le renouvellement de son habilitation à l'Aide Sociale. Le renouvellement d'autorisation étant effectif, APAMAR engage le renouvellement de sa déclaration SAP auprès de la DREETS (Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités).
- Compte tenu des difficultés de recrutement rencontrées sur le métier d'aide à domicile, APAMAR a adhéré au GEIQ (Groupement d'Employeurs par l'Insertion et la Qualification) qui s'est mis en place sur Clermont-Ferrand. Le GEIQ recrute un groupe de salariés qu'il forme au diplôme d'ADVF sur un an avec alternance de mises à disposition en structures. APAMAR dispose ainsi de 3 salariés qui sont mis à sa disposition environ 3 jours par semaines afin d'exercer le métier d'aide à domicile sur des tâches évolutives en fonction du degré d'autonomie progressivement obtenu. Les 2 autres journées sont consacrées à de la formation en centre.
- Si un salarié souhaite se faire vacciner, est-il possible d'aménager son planning afin qu'il puisse se rendre à son rendez-vous médical ? Monsieur VENTALON, étonné par cette question, confirme que le fonctionnement actuel d'APAMAR est de faciliter cette démarche. Quand le salarié prend son rendez-vous et qu'il n'a pas d'autre choix que de le positionner sur un créneau horaire où il travaille, le salarié doit contacter son antenne pour envisager l'adaptation de son planning afin qu'il puisse se rendre à son rendez-vous vaccination. Compte tenu de la volumétrie des rendez-vous mis à disposition par les centres de vaccination, cette question ne devrait plus trop poser problème.
- Il est également posé la question d'une nouvelle prime COVID pour 2021. Monsieur VENTALON répond qu'il a effectivement entendu parler de cela une seule fois mais que cette idée n'a pas été reprise depuis.
- Une question sur les cartes cadeaux arrivant en fin de réunion et compte tenu de la déconnexion de la quasi-totalité des élus sera remise à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

La prochaine réunion du CSE est fixée au 10 juin 2021.

La secrétaire du CSE